

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE
\$75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES
ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 mai, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je ne sais combien souvent il est arrivé à des députés de dire deux fois de suite qu'il est 10 heures. Le ministre de la Justice (M. Basford) affirmait il y a 20 minutes à peu près qu'il serait très bref, mais l'heure va sonner dans trois minutes. Si la Chambre est d'accord, j'aimerais donc dire qu'il est 10 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il faudrait s'entendre pour déclarer qu'il est 10 heures et s'assurer que les députés qui participent aux délibérations sur la motion d'ajournement sont présents. Cela étant dit, est-on d'accord pour déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS DU GATT—
DEMANDE DE REJET PAR LE CANADA DE POSITIONS
DÉFAVORABLES À L'EMPLOI

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ce soir de poursuivre mes efforts afin d'obtenir davantage de renseignements sur la position que la délégation canadienne entend prendre aux négociations du GATT et de m'assurer que le Canada cherchera au cours de ces négociations à protéger les emplois canadiens, surtout dans les secteurs de la fabrication, des pièces d'automobiles et des fournitures électriques.

Le monde se trouve dans une situation économique difficile, il est éprouvé par des coûts de production accrus et les perspectives d'une pénurie d'énergie et d'autres ressources. Depuis la déclaration de Tokyo sur le GATT, en 1973, l'instabilité et la récession économiques, l'inflation et la crise du pétrole notamment ont rendu une plus grande libéralisation du commerce encore plus problématique. Les porte-parole des fabriques canadiennes ont exprimé leur inquiétude au sujet de leur compétitivité actuelle, des emplois futurs au Canada, plus particulièrement face à des problèmes intérieurs et économiques accrus et la situation précaire du Canada actuellement aux négociations de Genève.

L'ajournement

Le climat économique actuel au Canada ne semble pas pouvoir lui faciliter l'accès aux marchés étrangers. A moins que les négociateurs canadiens n'atteignent cet objectif, l'industrie canadienne de la fabrication en souffrira, des emplois seront perdus et notre niveau de vie s'abaissera. Il est donc primordial que le gouvernement fédéral soit très prudent et habile, afin que nos représentants à Genève obtiennent le meilleur marché. En outre, notre gouvernement doit mettre au point sans délai des stratégies industrielles judicieuses.

Bien que le Canada soit un important pays commerçant, notre balance commerciale se détériore d'année en année. Nous avons trop longtemps été des exportateurs de matières premières et d'importants importateurs de biens de fabrication. Nous en avons importé pour une valeur de 23 milliards de dollars en 1976, et avons terminé l'année dernière avec un déficit de notre balance commerciale à ce chapitre de 10 milliards, un déficit supérieur à celui de tout autre pays dans le monde. Voilà qui est bien révélateur de notre style de vie, de l'ouverture du marché canadien et de la position concurrentielle précaire de l'industrie canadienne de la fabrication. Les réalités du commerce international et du contexte économique du Canada sont telles que les industries canadiennes de fabrication ont à soutenir la concurrence des efforts combinés des fabricants étrangers et des stratégies industrielles et des politiques commerciales de leurs divers gouvernements.

● (2200)

La stratégie adoptée par ces pays dans les négociations de Genève reflète leur stratégie industrielle. Par ailleurs, ces stratégies industrielles sont fondées sur le principe suivant: pour pouvoir être concurrentiel sur les marchés d'exportation, il faut absolument avoir une forte base industrielle. Le Canada n'a toutefois pas encore mis au point de stratégie industrielle aussi élaborée et aussi rationnelle et il n'est pas encore parvenu à créer l'ambiance économique nécessaire pour que notre industrie ait une chance de devancer ses concurrents sur le marché international.

Si certaines entreprises manufacturières et leurs employés sont très inquiets, c'est bien à cause de ce handicap et de la perspective d'une réduction de moitié des droits de douane. Il est donc compréhensible que la perspective de voir le gouvernement accorder des concessions qui favorisent considérablement l'importation de produits étrangers ne leur sourit guère. Par ailleurs, de trop nombreuses concessions à Genève, pourraient entraîner une recrudescence du chômage dans nos entreprises manufacturières, et surtout dans le secteur des accessoires électriques et des pièces d'automobile. Nous espérons donc que le Canada arrivera à faire supprimer les barrières non tarifaires et qu'il insistera beaucoup sur la tenue de négociations par secteur dans le cadre du GATT.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) reconnaît que l'industrie de l'automobile a une grande importance pour l'économie du Canada de même que le secteur électronique de cette industrie. Le ministre reconnaît également le mérite des interventions que fait régulièrement le député de Parkdale (M. Haidasz) pour défendre les intérêts de cette industrie. Elle devrait pouvoir survivre et même prospérer.